

Toute l'actualité de votre ville

PIVO

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge

p.7

Je passe au vert

Lutte contre le
frelon asiatique



p.13

Dossier :

Le service
technique municipal



p.22

Culture

Alfred Nakache



villemoisson.fr • Mai 2021 #102



DOSSIER p.13

Service technique, un travail d'équipe florissant



Villemoi
son
ur-orge

sommaire

Édito	3
Conseil municipal	4
État-civil.....	4
Citoyenneté	5
Expression des élus non majoritaires	5
Je passe au vert	6
Urbanisme	8
CME.....	9
Scolaire.....	9
Solidarité	10
Égalité femmes-hommes	12



Dossier : Le service technique municipal..... 13

Association.....	21
Culture.....	22
Marché de Villemoisson .	24

Suivez l'actualité de votre ville :
villemoisson.fr

facebook.com/villemoisson

PIVO #102

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge
Tirage : 3400 ex.

Mairie de Villemoisson-sur-Orge

22, avenue du Grand Orme - 91360 Villemoisson-sur-Orge
Tél. 01 69 51 56 00

Directeur de publication : François Cholley

Rédaction (par ordre de parution des articles) :

A. Alamele, V. Blanchandin, N. Labedens, L. Benedetti,
R. Prieur Laurent, A.-M. Vergelin, G. Epry, École E. Bouton,
A. Marechal, I. Grange, J.-M. Diard, Association, G. Pilorget,
Médiathèque

Photos : A. Alamele, F. Moret Miguet, A.-M. Vergelin,
École E. Bouton, J.-M. Diard, Association, G. Pilorget



Conception, réalisation : graines-octets.com

Impression : Setig - Abelia

Papier : Imprimé sur du papier offset issu de forêts
gérées durablement avec des encres végétales.

infos pratiques

Mairie de Villemoisson

22, avenue du Grand Orme - 01 69 51 56 00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Mercredi, samedi (état civil uniquement) : 8h30-12h

Fermetures mairie : le samedi 22 mai,
les vendredis après-midi et samedis matin du 31/07 au 21/08

Le Centre Technique Municipal

12, rue des Meulières - 01 69 51 17 52
Du 1/06 au 30/09 : 7h-12h / 13h-15h30
Du 1/10 au 31/05 : 8h-12h / 13h-16h30

Cœur d'Essonne Agglomération

La Maréchaussée
1, place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois
Cedex - 01 69 72 18 00

Maison de la justice et du droit

Le Trianon - 72, route de Corbeil
91360 Villemoisson-sur-Orge
01 69 46 81 50 - Permanences
des conciliateurs de justice :
mercredi 14h-16h30 sur rdv

La poste

Place du Poirier de la Farinette
91360 Villemoisson-sur-Orge
Mardi au samedi : 9h-12h
Fermé le lundi

Pompiers : 18 ou 112 (européen)

Commissariat de police

01 69 72 17 17 ou 17

Déchèterie Saint-Michel-sur-Orge

(Accès avec carte)
Techniparc - Rue d'Alembert
91240 Saint-Michel-sur-Orge
N° indigo : 0 820 62 91 91
Lundi au vendredi : 10h-12h / 13h-17h
Samedi : 9h-12h / 13h-17h
Dimanche : 9h-12h

Pharmacies de garde

Infos sur monpharmacien-idf.fr
Appelez ou présentez-vous au
Commissariat : 254, route de Corbeil
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
01 69 72 17 17 avec votre ordonnance
et votre pièce d'identité.

Ramassage des encombrants

Uniquement sur RDV : 0 800 293 991

Urgences médicales et dentaires

8h-20h : votre médecin traitant. En son
absence 15 ou 112 (n°européen).

Une question sur la distribution ou vos factures d'eau ?

Appelez la régie Publique de l'eau
de Cœur d'Essonne agglomération :
numéro vert 0 800 500 191

Une coupure électrique ?

Appelez le service dépannage du
distributeur Enedis : 09 726 750 91
Prix d'un appel local.

Une odeur ou une fuite de gaz ?

Coupez votre robinet d'arrivée de gaz
et appelez le Numéro Vert Urgence
Sécurité Gaz du distributeur GRDF
0 800 47 33 33

Accueil sans abri : 115

Allo enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116 000



Des produits de qualité, des produits Bio en circuits courts,
des viandes et poissons d'origine France, des prix compétitifs.
Nous mettons un point d'honneur à rendre accessible la qualité pour tous !
Un lieu où il fait bon vivre pour faire ses courses et discuter dans le respect
des règles sanitaires.

Rejoignez-nous tous les samedis de 8h à 13h30
Nous comptons sur vous !

Chères Villemoissonnaises, Chers Villemoissonnais,



« La vie continue... »

La vie continue avec la pandémie. Pendant ce troisième confinement allégé, la mairie a mobilisé à nouveau élus et bénévoles pour prendre des nouvelles des seniors.

Cette action a permis de s'assurer que la très grande majorité était vaccinée et "tenait le coup". Garder le lien d'attention entre citoyens fait partie de notre savoir-être.

La vie continue... avec un surcroît d'impôts voulu et créé sans information des habitants par une majorité des délégués de Cœur d'Essonne Agglomération.

Nous nous y sommes opposés, en vain, car cela ressemble à une conception curieuse de la solidarité... se traduisant financièrement par une punition collective des habitants. Comment en est-on arrivé à cette situation ? L'agglomération a trop investi, trop dépensé, trop emprunté sans précaution.

Face au risque de mise sous tutelle par l'État, nous avons proposé de manière détaillée que l'agglomération fasse des efforts internes de gestion, ce qui était possible.

La majorité a préféré la facilité de voter un nouvel impôt. Non, les dépenses publiques ne sont pas vertueuses si elles ne sont pas parcimonieuses et respectueuses du contribuable.

La vie continue avec le défilé de promoteurs en mairie pour proposer des projets tous azimuts alors que le rythme de constructions en Île-de-France est en chute.

Comme nous l'avons toujours expliqué, nous refusons de laisser défigurer le tissu pavillonnaire par de petits immeubles collectifs. Il n'y en aura donc pas place de la Libération et « La Frégate » n'y dérogera pas.

Pour répondre aux obligations de l'État, nous privilégions l'implantation de ces petits immeubles collectifs route de Corbeil et route de Longpont, associant logements sociaux et logements privés.

Cette stratégie est menée en toute transparence dans un souci d'intérêt général depuis toujours, ce que nous devons parfois rappeler.

La vie continue et nous espérons pouvoir rouvrir progressivement tous les équipements communaux pour que les activités puissent reprendre : écoles de musique, danse, judo...

L'année scolaire aura été éprouvante pour les familles, les enfants, les équipes pédagogiques et toutes les associations. La reprise sera difficile mais la commune sera à leurs côtés.

La vie continue. Le chantier de rénovation de la « salle communale » va se terminer avant l'été. Le chantier de rénovation de la mezzanine du gymnase des Érables va s'engager cet été.

Les élections régionales et départementales vont se tenir fin juin dans ces deux lieux. Il faudra faire preuve d'imagination pour organiser la logistique de ce double scrutin, sans pouvoir vraiment anticiper à cause des incertitudes sur la situation sanitaire qui prévaudra fin juin.

Oui la vie va reprendre progressivement et nous espérons tous pouvoir enfin prendre des vacances hors de chez nous, rencontrer à nouveau amis et famille avec l'esprit tranquille grâce à une pandémie en reflux.

Oui *la vie est belle*, prenez soin de vous, ■

Avec mon dévouement,

François Cholley, votre maire.

information élections

Les élections départementales et régionales se tiendront ensemble les dimanche 20 et 27 juin aux lieux habituels. Toutes les précautions sanitaires seront prises. Compte tenu des circonstances, le vote par procuration sera facilité avec préremplissage en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr. Une même personne pourra être porteuse de 2 procurations.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

...du 6 février 2021

Membres du conseil municipal présents : 18

Membre du conseil municipal absent et excusé ayant donné pouvoir : 11

Le conseil municipal a adopté sans observation le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 décembre 2020.

Le conseil municipal a adopté les points suivants :

1. Avis défavorable du conseil municipal sur la modification des statuts du SMOYS à la majorité, (contre : Mme Moret Miguët, Mme Le Blanc, Mme Dachicourt ; absentions : Mme Guiraudon, M. Mouton)

Les points suivants ont été votés à l'unanimité :

2. Vote des indemnités de fonction des élus (délibération modificative suite à l'élection d'un nouvel adjoint) ;

3. Demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la « rénovation thermique des groupes scolaires » (remplacement des portes et fenêtres de simple à double vitrage pour un montant total de 267 055 € HT) ;

4. Demande de la dotation de soutien à l'investissement de l'État (DSIL) « rénovation thermique des bâtiments communaux associatifs (gymnase des Érables, annexe Mousset et le pavillon situé 32 rue Marcel Girard) : remplacement des portes et fenêtres de simple à double vitrage pour un montant de 71 198 € HT ;

5. Convention avec Sequens portant garantie d'emprunts et réservation de 5 logements au bénéfice de la commune dans le cadre d'un programme de construction de 28 logements sociaux sis 60C route de Corbeil ;

6. Convention habilitant le SIGEIF et le SIPPEREC à valoriser les certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par les actions réalisées sur le patrimoine de la ville ;

7. Création d'un poste d'attaché principal suite à un avancement de grade ;

8. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe à temps non complet suite à un avancement de grade ;

9. Mise à jour du protocole du temps de travail de la secrétaire du service technique ;

10. Convention avec la PEP 91 pour le séjour en classe d'environnement d'une classe du groupe scolaire des Érables, du 5 au 9 avril 2021, à Saint-Martin de Bréhal pour un montant de 11 547,75 € [séjour annulé compte tenu du contexte sanitaire] ;

11. Convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » à intervenir entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la structure du Club Ados ;

12. Subventions aux associations pour l'année 2021 (montant global attribué : 48 370 €) ;

13. Subvention exceptionnelle à verser à l'association « Les ruchers de Villemoisson » à 1 500 € ;

14. Subvention exceptionnelle à verser à l'association « La Cible » à 1 020 € ;

15. Modification des tarifs de l'école de musique suite à la crise sanitaire : gratuité de la pratique collective adulte, réduction de 100% du trimestre facturé en cas de suppression de cours collectifs enfants, le cas échéant, réduction de 50% du trimestre facturée de la pratique individuelle dès lors qu'il y a eu des cours en distanciel, au cours du trimestre. ■

état-civil

Naissances

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Janvier 2021

11 : Misha Simonyan
30 : Leonardo Zaharia

Mars 2021

02 : Noah Metro
04 : Ali Tagel Din Mazarguil
10 : Will Galinou
10 : Léon Cristino
29 : Olivia Ermenault Elmorjani

Mariages

La municipalité leur souhaite tous leurs vœux de bonheur.

Février 2021

13 : Rose Duvert et Elson Joly

Hommage

André Antoni nous a quitté. Conseiller Municipal assidu pendant plusieurs mandats, André était aussi un « bénévole » toujours prêt et disponible pour participer aux fêtes et manifestations de la commune. S'il n'était pas présent, c'est qu'il était dans sa Corse natale, dont il nous rappelait l'existence avec son accent si agréable. Nous avons aussi une pensée particulière pour son épouse Michèle, Conseillère Municipale aussi impliquée et investie que l'était son mari durant plusieurs mandats.

Décès

La municipalité présente ses condoléances aux familles.

Décembre 2020

05 : Marcos Moreira de Melo 52 ans

Janvier 2021

03 : Renée Hocquet 89 ans
17 : Denise Mazoyer dit Mazurier veuve Kefurt 98 ans
17 : Jacques Toursarkissian 79 ans
18 : Jocelyne Garnier ép. Delion 70 ans
22 : Marie-Thérèse Champarnaud 90 ans
24 : Yvette Dupré ép. Manon Hocquet 84 ans

Février 2021

03 : Guy Desbrosses 87 ans
04 : Anne Legros ép. Lanau 75 ans
24 : Freddy Alzina 63 ans
26 : Antonio Da Silva Pereira 61 ans

Mars 2021

01 : Robert Rivard 87 ans
07 : Jean Mignot 87 ans
13 : Daniel Wulleman 83 ans
16 : Jeanne Renault veuve Duplan 92 ans
18 : Yves Vasseur 79 ans
23 : Zineb Ayat ép. Moussaoui 72 ans
26 : Annie Serre ép. Primot 82 ans
29 : Yvette Delfaud veuve Brault 97 ans
31 : André Antoni 76 ans

RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement

Tout jeune Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Qui est concerné ?

Tout jeune français qui a 16 ans.

A quoi ça sert ?

Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, baccalauréat, permis de conduire...) ou un concours administratif en France.

Le recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Au vu de la situation sanitaire actuelle, la Direction du Service National et de la Jeunesse a mis en place une Journée « Défense et citoyenneté » en ligne (JDC-EL). Tous les jeunes recensés doivent se créer un compte sur [majdc.fr](https://www.majdc.fr) environ 7 mois après la date de recensement.

Enfin, le recensement permet d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment). N'oubliez pas de vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de votre commune, soit en appelant la mairie, soit en vous rendant sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>.

Comment ?

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.



Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport français de l'intéressé (original et photocopie) ;
- Le livret de famille des parents. En cas de perte du livret de famille des parents, fournir une copie intégrale d'acte de naissance ;
- Un justificatif de domicile des parents. ■

expression des élus non majoritaires

D'une crise, nous ferons une force.

Nous subissons chacun dans nos vies, dans nos familles, dans notre travail, les effets de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons. La mise en place progressive de la vaccination nous autorise à penser retrouver des libertés mises entre parenthèses pendant la crise. Mais nos modes de vie, nos habitudes seront durablement modifiés par cette épidémie. Nous adopterons de nouvelles vigilances, nos exigences se porteront sur de nouvelles sécurités pour nos vies et celles de nos enfants. Enfin notre demande de transparence, de participation et tout simplement d'informations se fera plus forte et impérieuse.

Qu'en est-il à Villemoisson ?

La gestion de la crise par la Mairie a respecté les standards mis en place partout ailleurs sur notre territoire. La gestion de la Ville par contre continue à se caractériser par une absence de transparence sur les projets en cours, une absence de concertation auprès des habitants et tout simplement d'informations. Et si la communication est défaillante, que dire de la concertation...

Les questions d'urbanisme sont cruciales : quel devenir pour le site de la Frégate ? Quel devenir pour le site Orgeval situé dans la zone d'activité que la ville utilise comme une simple zone de stockage à l'air libre ? Toujours aucune concertation sur le devenir de la résidence la Sablière (seule une réunion d'information avec les habitants a eu lieu pour les résidents), du quartier de la place Lisfranc et de la parcelle qui inclut la salle communale jusqu'à la villa du Petit Bonheur. Pour l'instant un projet saucissonné alors qu'une vision d'ensemble aurait été préférable et nécessaire pour ce projet charnière entre Villemoisson Plateau et Villemoisson Historique.

Aucun retour non plus des riverains de la rue Robine, de la route de Longpont et de la Route de Corbeil où se déploient sur cet axe périphérique de nombreuses constructions collectives massives.

L'urbanisation sans réelle vision urbanistique consiste à construire par nécessité ou obligation sans tenir compte des réalités et des conséquences et cela au détriment de la mixité et d'un vrai projet de ville. Où sont

nos commerces ? Où sont nos lieux de vie et de convivialité ? Où en est la revitalisation du centre ville ?

Alors que toutes les villes du territoire disposent de Conseils de Quartier avec des réunions régulières qui permettent une remontée d'informations des habitants vers les élus, nous n'avons rien de semblable. Gestion opaque des projets, certainement « l'esprit village » qui supplée à la transparence légitime demandée par les citoyens. Cette absence de concertation aboutit aujourd'hui au conflit, maintenant judiciaire, des riverains contre l'implantation du City Park.

Tandis qu'un projet de vidéo surveillance est en cours d'étude, une large concertation avec les habitants serait indispensable non seulement pour enrichir le projet mais aussi pour en permettre a priori une adhésion par tous. ■

Ainsi d'une crise nous ferons une force, pour la démocratie et pour l'avenir de Villemoisson.

Vos Élu-e-s : Sophie Guiraudon, Cédric Mouton, Jean David Novel

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Tout savoir sur la biométhanisation

La biométhanisation c'est quoi ?

C'est un processus biologique naturel. Sous l'effet de la chaleur (38°) et en l'absence d'oxygène, des bactéries transforment la matière organique (**fermentation**) en libérant un **biogaz**, le **méthane** et un résidu, appelé **digestat**.*

Que peut-on méthaniser ?

Aujourd'hui les effluents d'élevage (lisiers, fumiers) constituent l'essentiel des matières méthanisées. Mais ils peuvent être complétés par des déchets agricoles, par des biodéchets provenant des ménages et collectivités.

Pourquoi méthaniser ?

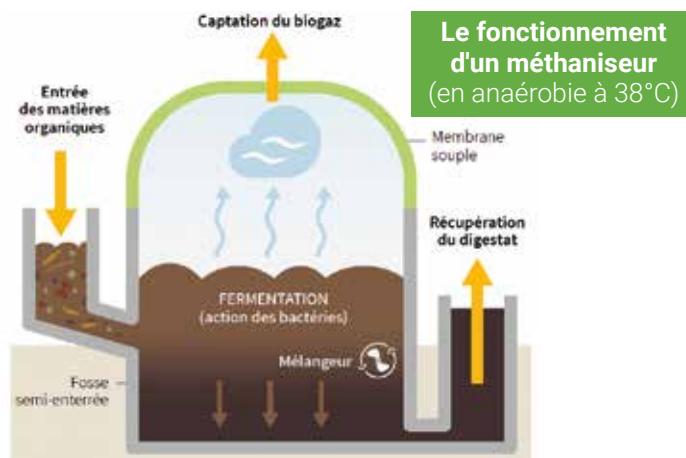
Le **biogaz** libéré peut être utilisé pour produire de la chaleur, de l'électricité et pour faire fonctionner des véhicules. Il fait partie des énergies renouvelables et devrait représenter en 2030 10% de la consommation de gaz naturel en France. Le **digestat**, engrais naturel, peut être épandu pour fertiliser les cultures.

La biométhanisation contribue à la **réduction de nos émissions de gaz à effet de serre**, car d'une part, le biogaz peut être utilisé en remplacement des ressources fossiles, et d'autre part cette technologie permet de capter le méthane qui est un puissant gaz à effet de serre.

La biométhanisation pourquoi pas pour nous ?

Un projet de collecte des biodéchets de la cantine dans les deux groupes scolaires sera mis en place à la rentrée de septembre. ■

*La méthanisation en 10 questions (ADEME).



ÉCOGESTONS-NOUS...

Cuisine antigaspi !

Risotto de pâtes cassées aux champignons

Ingrédients

- 250 g de pâtes cassées
- 200 g de champignons de Paris
- 1 litre d'eau tiède
- 1 bouillon cube de légumes
- 100g de petits pois
- 1 oignon
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 30 g de beurre doux
- 1 cuillère à soupe de parmesan
- 1 pincée de poivre et de sel

Préparation

- Nettoyer les champignons et coupez-les en morceaux ;
- Faire blondir dans une casserole avec l'huile d'olive l'oignon émincé ;
- Ajouter les pâtes préalablement cassées. Dans un torchon propre rassembler tous vos restes de boîtes de pâtes différentes (macaronis, tagliatelles...) avec un rouleau à pâtisserie, écrasez-les pas trop finement ;
- Mélangez le tout ;
- Ajoutez le bouillon cube dans l'eau tiède et mélangez pour faire un bouillon ;
- Incorporer louche par louche le bouillon. Laisser les pâtes l'absorber avant d'en rajouter ;
- Ajouter les champignons, les petits pois, le poivre et mélanger le tout et faire cuire à feu doux ;
- Goûter et saler si besoin ;
- Au bout de 15 min de cuisson, enlever du feu, incorporer le beurre et le parmesan ;
- Mélanger bien et server.

Si vous avez des trucs, astuces ou projets citoyens en lien avec la transition écologique à partager, n'hésitez pas à nous les envoyer, un prix sera remis aux 3 meilleures astuces ou projets le 13 juillet 2021 au parc des Érables.



Pour participer à la rubrique écoGESTONS-nous : benedetti@villemoisson.fr

BIODIVERSITÉ

Lutter contre le frelon asiatique, c'est maintenant !

Ennemi juré des insectes, le frelon asiatique est un prédateur qui gagne du terrain. Faites connaissance avec la terreur des ruches. Interview réalisé avec le Dr O. Fage, vétérinaire.

En quoi est-il dangereux ?

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est arrivé en France dans la région de Bordeaux en 2004. Il s'est multiplié et disséminé si vite qu'il a maintenant envahi toute la France et dépassé nos frontières ! Non seulement c'est un très gros prédateur des abeilles, responsable de l'affaiblissement et de la mort d'un très grand nombre de ruches, mais il devient maintenant un danger potentiel pour l'homme car il peut attaquer violemment si on approche à moins de 5 mètres du nid !

Qui est-il ?

Le frelon asiatique est un Hyménoptère comme les abeilles, les bourdons, les guêpes et nos frelons communs. Il se nourrit de nectar pour le sucre et l'énergie, et d'insectes pour les protéines. Mais il a un faible pour les abeilles qu'il attrape au sortir de la ruche (c'est plus facile !), il découpe leur tête et les emporte dans son nid pour nourrir ses larves. Non seulement il décime les abeilles (un nid de frelon consomme jusqu'à 30 000 abeilles) mais il stresse la ruche. Les butineuses ne sortent plus chercher la nourriture, la reine ne pond plus ce qui contribue à affaiblir la ruche déjà en souffrance.

Comment le reconnaître ?



Il est plus gros qu'une abeille (3 fois environ), noir sans poil (à la différence des bourdons) avec le bout de l'abdomen orangé.

Quel est son cycle de vie ?

Au printemps, les femelles fondatrices fécondées à l'automne sortent de leur cachette où elles ont passé l'hiver et commencent à préparer un premier nid dit **Nid Primaire** près du sol. Ce nid mesure entre 10 et 20 cm de diamètre. On le trouve dans tous les endroits abrités (bouches d'égout, abris, haies,



Voici un modèle de piège simple à fabriquer, avec des trous pour laisser passer les autres insectes. Vous aurez besoin de 2 bouteilles d'eau, du scotch d'emballage et d'une ficelle. Vous remplirez le piège d'un mélange attractif pour les frelons et qui repousse les abeilles avec 1 volume de bière brune, 1 volume de sirop de fruit et 1/2 volume de vin blanc (qui repousse les abeilles). Le mélange est à changer tous les 15 jours environ.

garages, sous pentes, dessous de voiture, serre, véranda...). Les femelles vont y élever des ouvrières pour démarrer leur colonie. Puis, vers la **mi-juillet**, la colonie déménage et fabrique le **Nid Secondaire** ou Principal dans un arbre en hauteur. Ce nid peut devenir très gros (80 cm de haut) et a une ouverture sur le côté. Il peut contenir jusqu'à 3 500 ouvrières !

En fin d'été et jusqu'en automne, les ouvrières élèvent mâles et femelles futures fondatrices. C'est à ce moment qu'elles ont le plus besoin de protéines et où la pression sur les ruches est la plus forte. Puis vient la fécondation et la mort progressive des ouvrières et des mâles vers novembre. Les fondatrices passent l'hiver cachées dans un trou à l'abri, certaines même restent dans le nid. Attention, un nid peut fournir 500 fondatrices ! Le frelon asiatique est déclaré **Danger sanitaire de niveau 2** et espèce exotique envahissante mais il progresse à une terrible vitesse malgré tout et devient de plus en plus opportuniste. On trouve des nids dans les jardins, les haies, les jardins publics, parfois près des écoles. Le frelon seul attaque peu l'humain, le danger d'une attaque massive et souvent mortelle vient lorsqu'on s'approche trop près d'un nid sans le savoir (5-6 mètres). C'est pourquoi, pour notre sécurité comme pour la survie de nos abeilles, nous devons lutter contre la dissémination du frelon asiatique.

Comment lutter

contre le frelon asiatique ?

En signalant tout nid sur la voie publique ou dans un espace public à la mairie et en le faisant détruire par un désinsectiseur agréé et conventionné en terrain privé. Surtout ne pas essayer de détruire le nid tout seul, c'est dangereux ! Vous pouvez signaler le nid au GDSA91, un apiculteur pourra vous renseigner et vous aider. www.gdsa91.fr/public

- En participant au recensement national en signalant au Muséum d'Histoire naturelle. frelonasiatique.mnhn.fr/signaler-informations

- En posant des pièges à frelons au printemps pour piéger les fondatrices. C'est une position controversée car il n'est pas prouvé que cela permette de diminuer le nombre de nids car beaucoup de fondatrices meurent (bagarres, froid). La crainte est de piéger d'autres insectes en même temps car les pièges ne sont pas encore sélectifs et donc de nuire à la biodiversité. Idéalement il faut utiliser les pièges les plus sélectifs possibles qui laissent ressortir les autres insectes. Quand on met des pièges au printemps, on se rend compte qu'il y a un moment où on piège beaucoup de fondatrices puis plus grand-chose. Il faut retirer les pièges à ce moment-là, au plus tard fin avril. ■

Pour votre sécurité comme celle de nos abeilles, ouvrez l'œil dès le printemps, signalez et faites détruire les nids !

CADRE DE VIE

Un cadre de vie « climat et résilience » envié et suscitant les appétits

Vous avez probablement entendu parler de la Convention citoyenne pour le Climat et des 149 propositions remises au gouvernement afin de répondre à l'ambition européenne d'une économie sobre en carbone à l'horizon 2050.



Le débat se déroule désormais devant l'Assemblée Nationale et le Sénat qui examinent consciencieusement le projet de loi « climat et résilience » s'assignant pour mission de dessiner la société de demain.

Concrètement, nous sommes invités à vivre dans un cadre urbain dense, végétalisé, pourvu d'îlots de fraîcheur, de biodiversité, et si possible d'une proximité avec les transports en commun (en exhortant les forces divines de nous épargner leurs mouvements hasardeux).

Les critères fixés par cette ambition politique apparaissent comme annonciateurs d'une révolution en matière de qualité du cadre de vie et de confort pour les habitants.

Ils expliquent les raisons pour lesquelles les lecteurs du PIVO ont fait le choix de s'installer dans notre commune. Point de révolution là où l'ambition est déjà atteinte.

Certaines réflexions pourront certes être engagées (pour notamment inciter à l'usage du vélo). Mais, nous pouvons nous satisfaire que le « tout béton » ait cédé face au volontarisme de la « pleine terre », des arbres, des écureuils, des abeilles, des furets, des oiseaux (on y croise même des perruches). ■

Sachez que ce cadre suscite la convoitise de promoteurs immobiliers qui promettent beaucoup d'argent aux propriétaires de maisons.

Ces constructeurs d'immeubles arrivent conquérants (voire agressifs) auprès des habitants. Ils repartent déçus après une rencontre avec les élus communaux. Les rendez-vous s'enchaînent. Mais la doctrine villemoissonnaise ne faiblit pas ! Climat et résilience !

SOLIDARITÉ

Un tri efficace de la collecte de jouets

Pour la 6^e année consécutive, le CME et la PEEP ont conduit un partenariat pour collecter des jeux de société, peluches, jeux de construction, livres, jeux éducatifs au profit du Secours Populaire et de l'association Rejoué.

232 kg de jouets collectés cette année

Le mercredi 10 mars 2021, Arthur, Noémie, Bastien, Lili, Judie et Loan ont consacré leur matinée à trier consciencieusement la collecte de cette année. Surpris par des déguisements, marionnettes et théâtre de marionnettes, jouant parfois au passage avec quelques jeux, la tentation était grande !

Matinée qui s'est déroulée dans une atmosphère de bonne humeur et de gaieté. ■

***Merci à tous les Villemoissonnais
pour leur participation.***



scolaire

CARNAVAL

À vos masques, prêts, partez...

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé le carnaval de l'école élémentaire Émile Bouton le mardi 30 mars...

Chaque élève avait le loisir de venir déguisé le temps d'une journée, pour fêter l'arrivée du printemps et pour retrouver un peu le plaisir de partager ensemble un moment festif en ces temps contrariés.

Le temps d'un défilé dans la cour, costumes et accessoires ont remplacés cahiers et stylos pour le bonheur de tous... et dans le respect des gestes barrières bien sûr. ■

Vivement le prochain printemps !



Covid-19, je prends soin également de ma santé mentale

L'épidémie liée au coronavirus et le confinement ont un impact sur notre vie quotidienne, notre santé physique et mentale. Sachez que vous n'êtes pas seul ! Retrouvez conseils, contacts et sites de référence.

La crise actuelle bouscule nos habitudes, nos comportements, nos relations sociales. Elle a un impact notable sur nos vies et notre santé, y compris mentale. La pandémie, le confinement et les mesures sanitaires constituent une réalité particulière et inhabituelle. Celle-ci peut affecter les personnes sur le plan physique, mais également sur le plan psychologique. Et c'est normal ! Être préoccupé par sa santé et celle des autres, être coupé de la plupart de nos liens sociaux, font naturellement survenir des sentiments d'anxiété, de colère, d'impuissance, d'inquiétude, de tristesse... que l'on soit directement confronté au virus... ou pas. Ces différentes douleurs morales sont désagréables mais n'ont souvent rien de pathologique, ce que vous ressentez est profondément humain. Quelques outils pour vous aider à apaiser les répercussions de telles réactions dans votre vie, pourquoi pas en partageant vos émotions avec des bénévoles, des psychologues et autres professionnels de l'écoute et de la santé. ■



Continuer à prendre soin de sa santé pendant l'épidémie :
08 00 13 00 00 (n° vert national gratuit)

Les sites nationaux de référence

CovidÉcoute

Service proposé, le temps du confinement, à toute personne en proie à une détresse psychologique liée à l'épidémie de Covid-19.
www.covidecoute.org

Covid Out

Site gratuit conçu par des professionnels de la santé, des chercheurs et des experts, qui fournit des ressources concrètes et personnalisées pour vous aider à maintenir un équilibre de vie et vous adapter à la situation exceptionnelle que nous vivons. www.covidout.fr

Croix Rouge chez vous

Pour répondre à la crise sanitaire et aider les plus fragiles, un dispositif exceptionnel qui s'adresse aux personnes qui n'ont personne autour d'elles pour les aider ou avec qui parler.
www.croixrougechezvous.fr

Psycom

Psycom est un organisme national d'information en santé mentale.
www.psycom.org

Stop Blues

La rubrique Trucs et Astuces devient Covid-19 et vous propose des informations et des ressources pour faire face au mal-être qui peut naître chez chacun-e d'entre nous. www.stopblues.fr

UNAFAM* 91

01 48 00 48 00 est un numéro gratuit, de 13h à 21h 7 j/7, destiné aux aidants ou membres de l'entourage, quel que soit leur âge, et vivant en Île-de-France, qui s'inquiètent pour un proche confiné ou en hospitalisation. www.unafam.org/essonne

Un numéro unique
pour vous aider à soutenir
ceux que vous aimez.

N° gratuit 7j/7 de 13h à 21h

Un dispositif proposé par l'ARS Île-de-France, le G42 Paris et l'APAF



* Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques.

LOGEMENT

Rénovez votre habitat

Tout savoir sur le dispositif d'aide à la rénovation énergétique : Cap'Travaux.

Qu'est-ce que c'est ?



Le dispositif Cap'Travaux (anciennement OPAH ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est là pour encourager et faciliter vos travaux de rénovation énergétique,

vous permettre d'adapter votre logement en cas de handicap ou de perte d'autonomie, favoriser le développement d'une offre locative abordable et assurer le traitement des logements indignes ou dégradés.

Si vous êtes éligible au dispositif, vous pouvez être accompagné par un organisme spécialisé mandaté par l'Agglomération. Celui-ci vous conseillera sur le choix des travaux les plus efficaces, sur les différentes aides financières disponibles (de l'Agglomération, des communes volontaires, de l'Anah, du Département, de la Région, des crédits d'impôt, etc.) et vous proposera son assistance pour constituer vos dossiers d'aides.

À qui s'adresse-t-il ?

Cap'Travaux s'adresse aux propriétaires d'un logement achevé depuis plus de 15 ans, individuel ou en copropriété, ayant un faible niveau de ressources.



Comment en bénéficier ?

Contactez le service Habitat au **01 84 65 02 03** ou par mail **habitat@coeuressonne.fr** afin de vérifier votre éligibilité. Vous serez ensuite mis en relation avec l'organisme mandaté par l'Agglomération ou vers l'interlocuteur le plus adapté à votre situation. ■

Organisateurs, partenaires et financeurs de Cap'Travaux



Permanences hebdomadaires d'information Cap'Travaux

Quand : Les mardis entre 15h et 17h30

Où : Cité du Développement économique et de l'emploi - 28, av de la Résistance - Ste-Geneviève-des-Bois ou Mairie d'Arpajon - 70 Grande rue

Pour prendre rendez-vous : captravaux@citemetrie.fr

ÉTUDIANT

Le Sac Solidaire Étudiant du Val d'Essonne Solidarité

L'association le sac solidaire étudiant Val d'Essonne organise des collectes de produits alimentaires et d'hygiène à destination des étudiants de l'Université d'Évry.

Le CCAS s'engage dans cette **action solidaire** en proposant un point collecte tous les samedis matin au marché de Villemoisson de 11h à 12h30. ■

Environ 10 sacs par semaine sont récoltés, merci pour votre générosité.



Rejoignez-nous sur :

f Le sac solidaire étudiant Val d'Essonne



DROITS DES FEMMES

Violence conjugale

La violence conjugale peut être fatale tant pour la femme victime (ou l'homme victime) que pour les enfants. En France, une femme en meurt tous les trois jours, et un enfant en meurt tous les cinq jours. Mais la violence au sein du couple n'est pas que physique.

Les violences sexuelles et sexistes dont les femmes sont les premières victimes prennent différentes formes

- Violences verbales, physiques, psychologiques ;
- Violences sexuelles (agressions sexuelles, viols) ;
- Harcèlement sexuel ;
- Exhibition sexuelle.

En France, chaque année

- 93 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol. Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur.
- 225 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple.

Une femme meurt en moyenne tous les trois jours et un homme tous les 23 jours. Pourtant, moins de 10 % des victimes de violences sexuelles et sexistes déposeraient plainte. Souvent les victimes sont isolées et ignorent leurs droits et les dispositifs d'accompagnement qui leur permettraient de rompre l'isolement et d'engager des démarches.

Une loi permet aux professionnels de santé, dont les pharmaciens, de déroger au respect du secret professionnel en cas de suspicion de violence conjugale. Ils peuvent désormais signaler la situation sans l'accord de la victime, à condition de l'avoir informée de leur démarche. Le contexte réglementaire de protection des victimes vient de se renforcer par l'adoption de la loi 2020-936 « visant à protéger les victimes de violences conjugales ».

Pour aller plus loin

Le dispositif d'alerte en officine mis en œuvre pendant le confinement se poursuit. Plusieurs outils d'information et de communication (dont une « fiche réflexe » et une liste de contacts utiles) sont à disposition des pharmaciens d'officine sur le site du Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm). ■

victimes de
violences
sexuelles et
sexistes

Des policiers et des gendarmes
à votre écoute

Un tchat en ligne
24h/24 et 7j/7

Un dialogue anonyme
et confidentiel

connectez-vous

PORTAIL DE SIGNALEMENT
#NeRienLaisserPasser
signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

police de
sécurité
du quotidien

Gendarmerie
nationale

POLICE NATIONALE



En cas de violence, n'attendez pas, appelez ! Les numéros à retenir :

- **Police secours** : le **17** (France) ou le **112** (valable dans l'Union européenne)
- **Urgences médicales** : le **15** (Samu) ou le **18** (pompiers)
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours** : le **114** (remplace les 15, 17, 18)
- **Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri** : le **115**
- **Plateforme de signalement en ligne** :
www.service-public.fr/cmi
www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr



LE SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL

*Le service technique est une entité particulière de la mairie,
ô combien nécessaire dans le fonctionnement au quotidien.
Garante du bon état des bâtiments, espaces verts et voirie,
c'est une fonction transverse qui travaille, avant tout, au profit du
bien-être de nos concitoyens et à la qualité de nos espaces publics.*

Le service technique, pour une commune belle et propre

Une nouvelle ère : l'année 2020 a été l'année de nombreux bouleversements au sein du service technique avec la disparition prématurée de M. Gianfranco Andreotti, l'adjoint aux travaux et à la sécurité, le départ du directeur et de la secrétaire du service technique. Merci à eux pour le temps peu compté et l'investissement qu'ils ont mis dans le travail au profit de la commune. Le service technique a donc dû se réorganiser pour maintenir la qualité de service fournie au quotidien et créer une nouvelle dynamique pour améliorer encore la qualité des processus de travail.



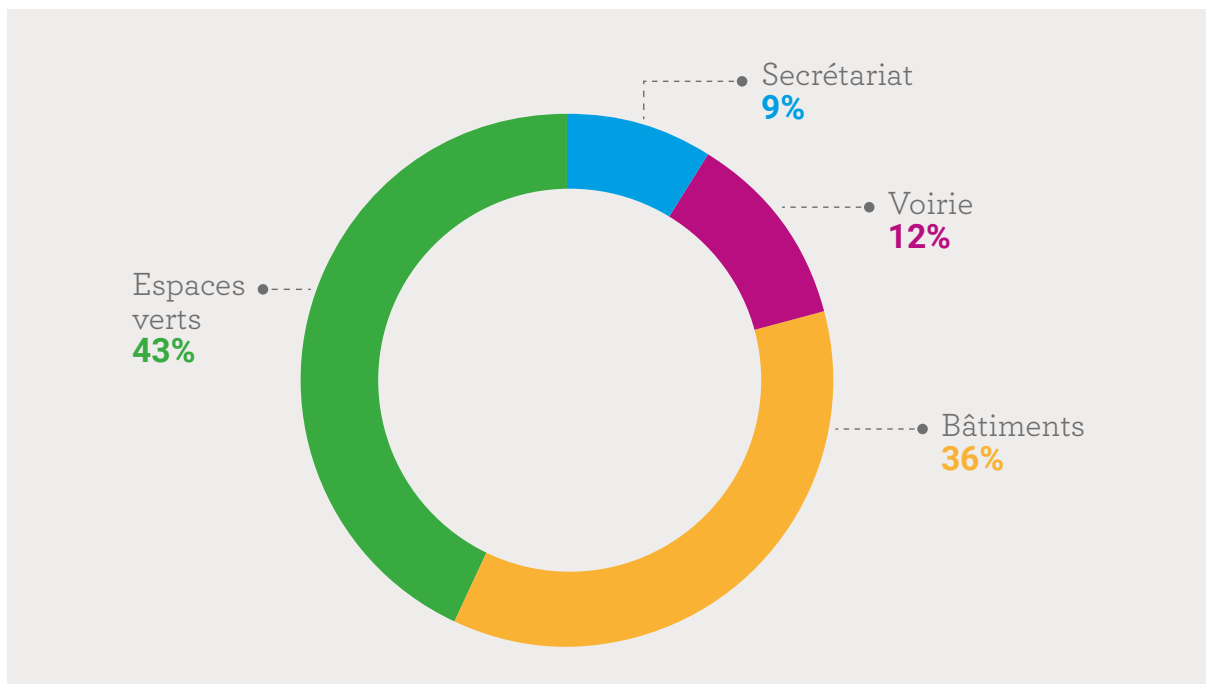
QUELS SONT LE RÔLE ET LES MISSIONS DU SERVICE TECHNIQUE ?

Le service technique a pour but essentiel de faire en sorte que tous les lieux publics et fonctionnels de la commune répondent aux attentes de ceux qui les utilisent en termes de propreté, de fonctionnement et d'accueil afin d'offrir à nos habitants un cadre agréable à vivre en tout point.

Pour atteindre cet objectif, il accomplit quotidiennement les missions suivantes :

- Préservation du patrimoine bâti ;
- Entretien et suivi des travaux des bâtiments et équipements municipaux ;
- Contrôle de sécurité des bâtiments publics ;
- Propreté de la ville (poubelle, dépôts sauvages, tags, détérioration de mobilier urbain, nettoyage des rues) ;
- Entretien et création d'espaces verts de la ville sur une superficie de 15 hectares ;
- Entretien de la voirie (25 km) en intervenant ou faisant intervenir les acteurs responsables (commune, agglomération, département et opérateurs) ;
- Pose de panneaux de voirie et de signalisation ;
- Fourniture des moyens logistiques et transport du matériel dans le cadre des manifestations municipales et du marché ;
- Maintien d'une astreinte hebdomadaire pour réagir rapidement à tout incident pouvant survenir en dehors des heures d'ouverture. ■

RÉPARTITION DES DOMAINES D'INTERVENTION



Espaces verts à tondre
15 ha

Espaces publics nettoyés par semaine
11 km²

Voierie à surveiller
25 km

Haies à entretenir
12 km

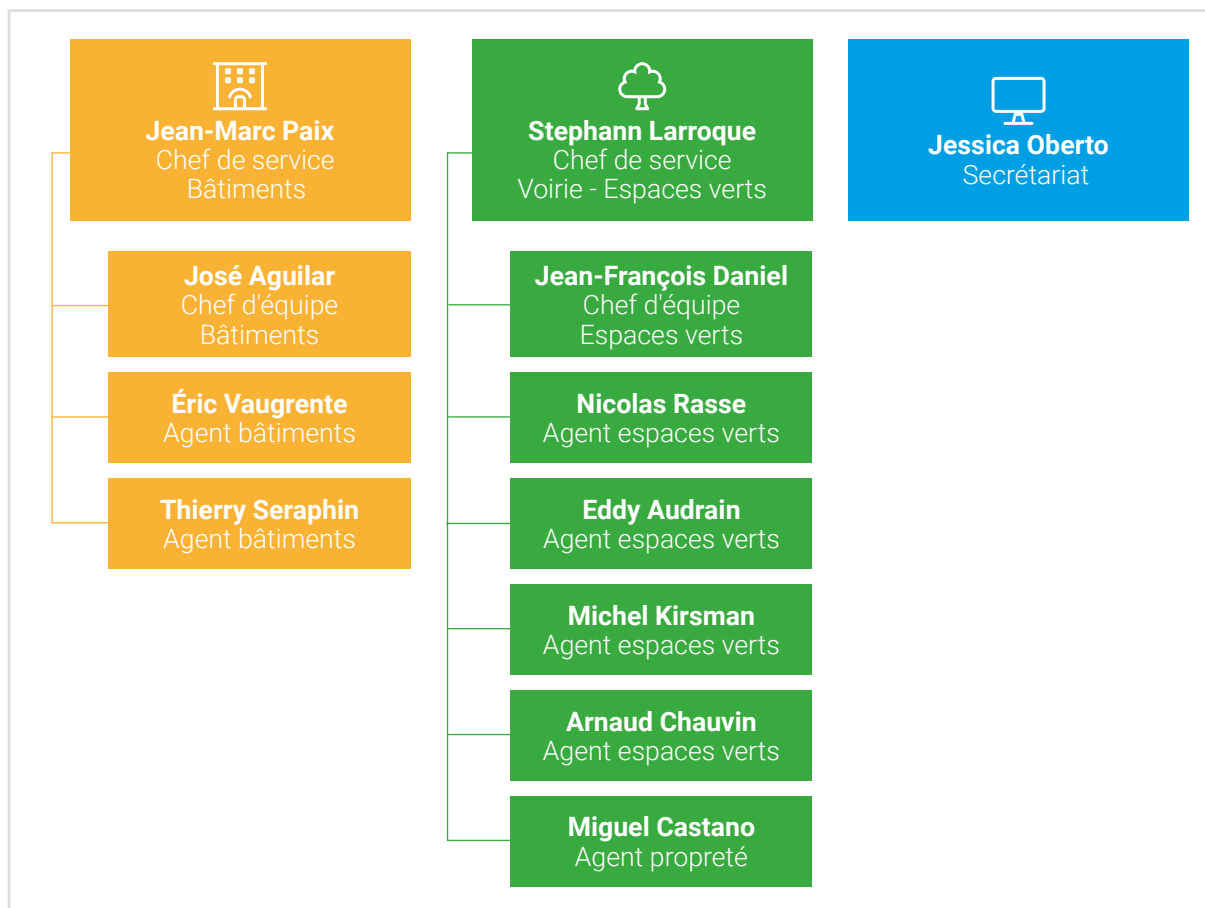
Déchets récupérés en ville en 2020
60 tonnes

Bâtiments à entretenir
14 km²

Interventions urgentes par an*
150-175

* Animaux, accidents, déclenchement alarme, problème chauffage,...

L'organisation



L'organisation s'articule aujourd'hui autour d'un effectif de 12 personnes incluant deux chefs de service et une secrétaire.

Le service technique a connu des bouleversements majeurs en fin 2020. Après le décès de l'adjoint aux travaux et à la sécurité mi-novembre, le directeur technique et la secrétaire ont quitté coup sur coup leurs fonctions. La commune n'ayant pas trouvé le bon profil après plusieurs entretiens pour le poste de directeur technique, il a été décidé de repenser l'organisation et de trouver un nouvel équilibre.

Le service technique est constitué d'une belle équipe où sens du service public, disponibilité et bonne entente sont le socle d'un dynamisme répondant au mieux, avec les moyens à leur disposition, aux attentes de nos habitants. Ils ont besoin de compétences diverses et notamment dans le domaine bâtiments où il est particulièrement nécessaire d'avoir des gens polyvalents capable de couvrir

le large spectre de différents corps de métier (électricité, plomberie, peinture, maçonnerie, sécurité, etc.).

En effet, dans une petite ville il est impossible d'avoir un spécialiste pour chaque compétence, ni de tout sous-traiter. **Le service technique intervient sur tous les travaux entrant dans son domaine de compétences** afin d'offrir la réactivité essentielle au fonctionnement quotidien des institutions publiques (administration, écoles, conservatoire, médiathèque, multi accueil, club ado, centre de loisirs).

Au-delà, il fait appel à des entreprises spécialisées ou dotées des équipements permettant de répondre aux exigences techniques du problème constaté (toiture, voirie, élagage, construction, etc.) ou pour une construction.

CE QU'IL FAUT SAVOIR EN PLUS !

Le service technique est quotidiennement sollicité pour des sujets qui sont dans ses domaines de responsabilité, mais aussi pour d'autres choses qui ne le concernent pas. **Les agents suivent chaque jour leur plan de travail** mais sont souvent sollicités par des demandes complémentaires, qui peuvent parfois modifier le plan prévu, réduisant ainsi l'efficacité du travail communal.

Certaines demandes ne peuvent être réalisées instantanément car elles nécessitent du matériel et un effectif supérieur à ce dont nous disposons. Il existe également des délais incompressibles dus à la disponibilité de certaines entreprises spécialisées et aux circuits administratifs incontournables lorsque le domaine d'intervention est de la responsabilité →



de la communauté d'agglomération (rue, éclairage public, etc.), du département (route, rue, collège) ou de certains opérateurs.

LE CASSE-TÊTE DES RESPONSABILITÉS DE LA VOIRIE

La voirie est un domaine complexe à gérer. En effet, en fonction du problème considéré (fuite d'eau, nid de poule, type de rue, entretien, réfection, éclairage), les responsables des interventions (communauté d'agglomération, département, SUEZ, ENEDIS, opérateurs, etc...) peuvent être différents et plusieurs sont parfois impliqués. ■

« Pour des raisons d'efficacité, il est donc nécessaire de contacter le service technique qui saura orienter votre demande. »



Bienvenue à...



...Jessica Oberto. Nouveau visage du secrétariat du service technique, vous l'avez peut-être déjà croisée ? En effet, Jessica connaît très bien Villemoisson pour y avoir habité depuis ses 6 ans ! Elle a ensuite passé quelques années chez nos voisins à Ste-Geneviève-des-Bois pour finalement revenir à Villemoisson dont le cadre de vie lui est cher. Forte de 10 ans d'expérience dans le secteur public, elle saura se rendre disponible et à l'écoute pour répondre à vos questions. ■



...Stephann Larroque. Chef de service, responsable de la voirie et des espaces verts, Stephann Larroque possède une expérience riche et solide qui lui permet d'avoir aujourd'hui plusieurs cordes à son arc. En effet il a officié dans les secteurs de la logistique, des travaux publics ainsi que des espaces verts. Réactif, volontaire et dynamique il est heureux de rejoindre l'équipe des services techniques de Villemoisson et fera le nécessaire pour conserver le cadre agréable de votre ville. Pour cela il compte aussi sur vous et votre collaboration pour avancer et œuvrer dans un esprit d'équipe. ■

Zoom sur des types d'intervention du service technique

Comment le service technique participe au bon fonctionnement de notre commune ?
Déneigement, entretien des espaces verts, nettoyage des rues... Les sujets sont nombreux, voici un éclairage sur quelques actions menées par l'équipe du service technique.

Le déneigement

Notre commune ne se situe pas dans une zone où chaque année l'enneigement en hiver s'inscrit dans la durée.

Le service technique est pourtant doté d'un tracteur avec une lame et d'un camion pour déneiger et de quelques moyens de salage.

En cas de neige, comme cette année, il essaie d'anticiper avec la météo pour appliquer au plus tôt le plan de déneigement prédéfini qui vise en priorité à libérer les axes majeurs et en pente puis, progressivement, déneige la majeure partie des rues.

L'inconvénient avec la neige, c'est qu'elle tombe partout en même temps, alors que le déneigement ne peut être que progressif.

Cette année, par exemple, la neige est tombée dans la nuit vers 2h du matin entraînant la mobilisation de plusieurs agents du service technique qui ont fini de dégager et saler les axes majeurs vers 3h30. La plupart des rues était déneigée et salée vers 9h30. ■



« Il est rappelé également que le nettoyage des trottoirs est à la charge des habitants devant leur habitation conformément à la réglementation. »



Zone déneigée à 3h30.



Zone déneigée à 9h30.

La taille des haies dans les zones



Dans les années 1987-1988, des pavillons, des petits immeubles sortaient de terre pour constituer un ensemble appelé ZAC (Zone d'Action Concertée) intégrée dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en 2012 et couvrant les zones UK, UF et UI (voir carte - zone en jaune).

Le cahier des charges de cette ZAC prévoyait une clause sur les haies et les clôtures sur rues. L'entretien était à la charge de la commune alors que les riverains en étaient propriétaires. Ces haies devaient respecter une hauteur de 1,50 m et le grillage aménagé derrière la haie ne devait pas dépasser. **Depuis la disparition de la ZAC, ces dispositions n'ont plus cours et les haies sont de la seule responsabilité des propriétaires.** Pour s'assurer des limites des terrains, il suffit de trouver les bornes d'arpentage qui se situent devant les haies.

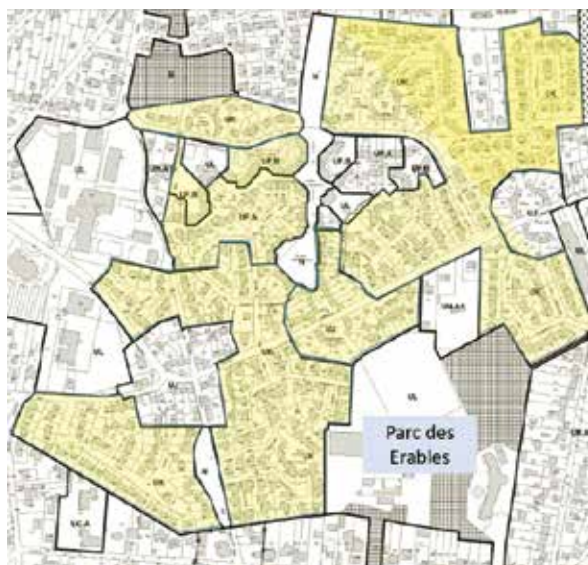
Ainsi, en théorie, depuis 2012, l'entretien de ces haies devrait être assuré par chaque propriétaire. **Cependant, le service technique continue cet entretien en suivant un processus progressif de retrait de ce service.**

Selon les règles générales du PLU la hauteur des haies en limite de voies est de 1,80 m maximum sur l'ensemble de la commune. Étant donné le volume des haies à tailler, le service technique continue d'appliquer les hauteurs préconisées initialement de 1,50 m dès lors qu'elles donnent directement (sans clôture) sur la voie publique, même si quelques résidents souhaitent des tailles plus personnalisées, ce qui est source de confusion et d'erreurs... inévitables.

QUELLES SONT LES RÈGLES DORÉNAVANT ?

- Le service technique continuera à faire la taille des haies d'une hauteur de 1,50 m uniquement dans les zones historiques définies (UF, UK et UI en jaune sur la carte) ;

- Si des arbres de ces haies sont morts ou vieillissants, ils ne seront pas remplacés par le service technique mais par le propriétaire s'il le souhaite. Si le remplacement est effectué par le propriétaire, l'entretien de la haie devient complètement et définitivement à la charge de ce dernier, comme l'est l'entretien et le remplacement de la clôture ;
- Les haies en-dessous et au-dessus de cette hauteur de taille seront à la charge de leur propriétaire ;
- La taille par le service technique sera maintenue pour les haies de taille différente de 1,50m uniquement pour les personnes âgées qui ne sont plus en état physique de tailler les haies eux-mêmes. Mais, dans la mesure du possible, il leur sera demandé de réduire la hauteur des haies à 1,50 m. ■



Plan de zonage (en jaune la taille des haies sera assurée par le Service technique).

Les dépôts sauvages



Le service technique constate régulièrement des dépôts sauvages dans les rues de la commune, à proximité des dépôts de verre et dans le bois des Genoux Blancs. Un agent est dédié à plein temps à la propreté de la ville et ramasse tous les jours les déchets laissés sur les trottoirs ou les rues. En cas de dépôt sauvage il récupère les objets pour laisser une rue propre alors que ces déchets auraient dû être déposés dans les centres dédiés ou récupérés par les services de la communauté d'agglomération sur simple rendez-vous. Le cas échéant, la commune n'hésitera pas à verbaliser. Alors, un peu de civisme et d'organisation en prenant rendez-vous sur le site de Cœur d'Essonne où vous trouverez les informations sur les encombrants et les jours de ramassage des poubelles à cette adresse : <https://www.coeuressonne.fr/votre-quotidien/dechets.html> ■

Dératisation

L'agglomération Cœur d'Essonne lancera une opération de dératisation du 25 au 28 mai 2021. Cette action, pour être encore plus efficace devrait se conjuguer avec une dératisation réalisée par les habitants autour de leur habitation. L'opération de la commune va en effet déloger certains rongeurs qui vont essayer de trouver place dans des lieux sans danger. Quelques-uns pourraient trouver refuge dans des zones habitées. Nous comptons donc sur nos habitants pour participer à cet effort à caractère essentiellement sanitaire. ■

Le service technique hors période ouvrable

Un système d'astreinte est organisé pour permettre d'agir rapidement en cas de problème grave et urgent (accident, fuite sur la voirie, alarme, intervention des pompiers, neige, etc.). Il suffit d'appeler le numéro de téléphone de la mairie et le message sera basculé sur la personne d'astreinte. ■



Centre technique municipal

12, rue des Meulières - Zone d'activité des Meulières - 91360 Villemoisson sur Orge - 01 69 51 17 52

Horaires d'accueil du public

Du lundi au vendredi : 7h-12h / 13h-15h30 (du 1/06 au 30/09)
8h-12h / 13h-16h30 (du 1/10 au 31/05)

HOMMAGE

Marche de l'Exceptionnelle Abigail

Le 7 février dernier s'est tenue la première Marche de l'Exceptionnelle Abigail. Une grande vague violette d'amour a alors parcouru les rues de Villemoisson-sur-orge pour honorer la mémoire d'Abigail, jeune Villemoissonnaise de 12 ans décédée le 16 septembre dernier des suites d'un sarcome d'Ewing.

Cette marche, qui a eu lieu en marge de la Journée internationale du cancer de l'enfant le 15 février, a été organisée au profit de l'association Imagine for Margo qui mène des actions de sensibilisation et de collectes de fonds afin d'aider la recherche européenne sur des traitements spécifiques, innovants et plus efficaces pour les enfants atteints de cancer.

Pour cette première édition et malgré les conditions sanitaires et météorologiques, plus de 300 personnes se sont mobilisées pour cette belle cause. Nous remercions tous les Villemoissonnais qui ont répondu présents pour ce moment de partage et de solidarité.

Les élèves des écoles de la ville ont également été associés à cette action de sensibilisation et ont réalisés des dessins pour la vente d'objets personnalisés.

Ces deux actions ont permis de récolter la somme exceptionnelle de **7 422 euros** ! Une très belle somme qui a été affectée à l'équipe « L'Exceptionnelle Abigail » qui participera à la 10^e édition de la Course Enfants sans Cancer le 26 septembre prochain. Tous les fonds de cette course sont intégralement reversés pour financer la recherche.

« Septembre en Or », mois dédié à la lutte contre les cancers pédiatriques est le deuxième temps fort de l'année consacré à la recherche sur les cancers pédiatriques.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont relayé notre initiative, les écoles, le collège Blaise Pascal, la mairie de Villemoisson-sur-Orge qui a autorisé cette marche, les services techniques pour leur aide, tous les bénévoles pour l'encadrement le commissariat de Sainte Geneviève des bois pour leur accompagnement et leur bienveillance.

Nous remercions notre parrain Clément Delvert, du club de judo FLAM91, pour sa présence et pour le don de son kimono qui est allé à la petite Anaëlle, ainsi que



Julie, de Choréames, qui a animé une super zumba d'échauffement !

Nous adressons un très grand merci à nos sponsors, Reductif coiffure, Le salon de beauté, E2MA, Cédric Apostolides de IAD, FLAM91, l'atelier PalmPrint, à Lætitia Pantanella, qui ont tous contribué à la création de nos merveilleux tee-shirts.

Carrefour Market d'Epinay et la Croix Rouge française pour leur dotation matérielle. ■

Les fédérations de parents d'élèves FCPE et Liste indépendante des Érables.



Vous pouvez continuer de soutenir notre action en faisant un don, en partageant notre initiative ou bien encore en rejoignant notre équipe de coureurs (5 et 10 km) et marcheurs (5 km).

<https://www.alvarum.com/group/lexceptionnelleabigail>

EXPOSITION

Un champion d'exception, un survivant droit et debout

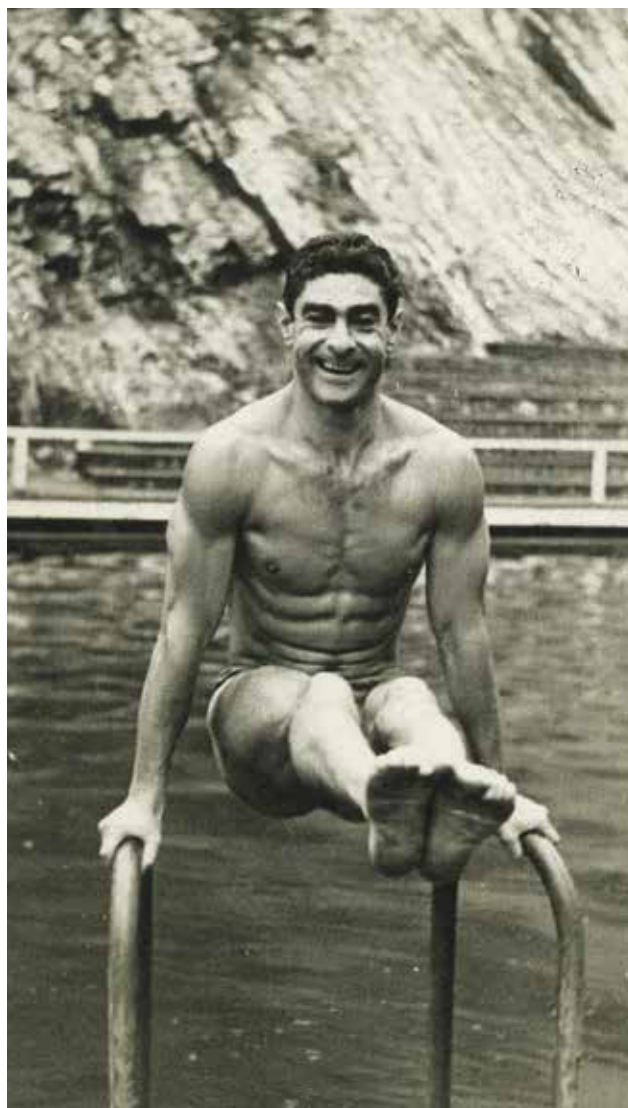
Enfant, Alfred Nakache fuit l'eau, dont il a une peur panique. Ce n'est que par hasard qu'il découvre la natation à Constantine, dans ce département français de l'Algérie des années 1920 : une terre de diversité, mais où s'insinue le poison antisémite... Certains Juifs d'Algérie rêvent alors d'une Terre lointaine où se rassembler. Alfred Nakache ne pense, lui, qu'à devenir un champion de natation.

Il participe à 16 ans à sa première compétition (les championnats d'Afrique du Nord, en septembre 1931), mais sa première victoire est la Coupe de Noël de Constantine, une course de 400 m. en mer. Alfred comprend vite que pour pouvoir se mesurer à ses idoles (dont Jean Taris), il doit rejoindre Paris.

Il y devient **champion de France du 100 m en 1935**. En 1936, l'arrivée du Front populaire suppose un tournant décisif pour le sport français, sous l'impulsion notamment de Léo Lagrange. Qualifié pour les **JO de Berlin de 1936**, Alfred ne se doute pas un instant que ce chancelier Hitler que salue la délégation française (d'un salut olympique équivoque) sera la cause criminelle du plus grand drame de sa vie... Suite à ces JO décevants pour la France, Nakache effectue son Service militaire au Bataillon de Joinville, l'unité des sportifs de haut niveau. Les années 1937 et 1938 consacrent son statut de **grand champion national, dans toutes les disciplines...** lui qui veut « simplement » devenir professeur d'éducation physique !

La **haine antisémite** de Vichy lui interdit bientôt d'enseigner. Il se réfugie à **Toulouse**, terre de fraternité qui accueille des dizaines de milliers de réfugiés (Républicains espagnols puis naufragés de l'Exode). En juillet 1941, à Marseille, il bat le **record du monde du 200 m brasse**. À l'été 1942, les rafles atteignent Toulouse, et on lui refuse le droit de concourir pour la France : il se rapproche alors de la Résistance juive. Mais lui, sa femme et sa fillette de 2 ans sont arrêtés **le 20 décembre 1943, envoyés à Drancy puis Auschwitz**. Alfred y est de suite séparé d'elles : il n'apprendra qu'en 1946 qu'il ne les reverra jamais.

À Auschwitz, le champion est reconnu par un officier SS et affecté à **l'infirmerie**, où sa préoccupation constante sera de **soulager ses compagnons de détresse**. Pour l'humilier, les SS lui demandent de leur faire des « démonstrations » de natation dans une réserve d'eau : de leur mépris, il tirera sa force. Transféré en **janvier 1945 à Buchenwald**, il continue à œuvrer pour les autres, même après la libération du camp. Rapatrié et hospitalisé sur Paris, il retrouve ensuite Toulouse, où une piscine porte déjà son nom. ■



Peu à peu, Nakache retrouve le plus haut niveau : il participe aux JO de Londres de 1948 puis à l'entraînement du champion olympique Jean Boiteux. Il meurt le 4 août 1983, lors de son kilomètre quotidien de natation, dans le port de Cerbère : tout près de cette Espagne où il aurait pu fuir, et loin de cette Terre promise à ses frères pourchassés. Jusqu'au bout - et plus que tout - Français : à jamais le représentant solaire d'une Nation indivisible qui, par-delà ses « communautés », est une force d'âme qui anime les héros et les champions.



Exposition « Bien Plus Fort Que La Haine : Alfred Nakache, cette victoire française sur la terreur nazie »
À venir - Hall de la Mairie

MÉMOIRE VILLEMOSSENNNAISE

À vos souvenirs !

L'heure sera bientôt aux grands ménages et rangements de printemps : une occasion rêvée pour rouvrir les vieux albums-photos, et ainsi remonter le temps...

3 000 habitants dans les années 1960... Plus du double 30 ans plus tard soit 6400 habitants en 1990, et 7 100 habitants aujourd'hui. C'est dire si Villemoisson a changé ! Comment était donc la ville avant qu'elle ne se transforme dans les années 1980-1990 ? La médiathèque Andrée Chedid a proposé en 2016 une exposition « Villemoisson avant / après » présentant des photographies d'archives de lieux emblématiques de la commune, mises en regard de photographies des mêmes lieux prises par les membres du Conseil municipal d'enfants. Cette exposition ayant rencontré un vif succès, la Médiathèque, en collaboration avec la Municipalité et le CME, organise à nouveau une exposition qui aura lieu courant 2021, sur la base d'anciennes cartes postales et de photographies. Cette exposition sera couplée avec un recueil des mémoires des Villemoissonnais(e)s.



Témoignages recherchés par la Médiathèque

- Vous êtes retraité(e) ? Habitez la commune depuis plus de 60 ans ? Racontez vos souvenirs au cours d'un entretien avec Sylvie Macquet, Villemoissonnaise, écrivain public et biographe ;
- Vous avez entre 40 et 50 ans, et vous habitez à Villemoisson depuis que vous êtes enfant ? Participez à une rencontre collective pour échanger vos souvenirs.

Racontez-nous les plaines, les rues, les maisons, l'école, les commerces, les rencontres, les fêtes... tous les souvenirs que vous avez à Villemoisson.



Si vous êtes intéressé(e), contactez la médiathèque au 01 69 04 67 06



Pour participer : g.pilorget@villemoisson.fr
06 09 66 27 68 ou par courrier en Mairie :
« Témoignage - Collecte mémorielle »

La Municipalité vous propose également une démarche plus large et sur le long terme. **Quel que soit votre âge, vous êtes invité(e) à :**

- **partager vos souvenirs** (en mots, en images, ou via toutes sortes de documents divers) liés à un lieu ou un événement municipal ;
- **partager votre itinéraire de vie** (ce qui vous a amené à Villemoisson, l'endroit - proche ou lointain - d'où vous venez, ce en quoi vous vous sentez Villemoissonnais[e]s...). ■

POÉSIE

Le Printemps, de plus belle

Malgré le confinement, l'appel à contributions du Printemps des Poètes se poursuit, et prendra sans doute prochainement la forme d'un « cercle de Poésie ».



Vous êtes donc tou(te)s convié(e)s à partager les poèmes ou textes poétiques (chansons...) qui vous sont chers, que vous les ayez appris ou écrits :

- en envoyant simplement le texte de votre (vos) poème(s) ;
- en l'(les) enregistrant (son / vidéo) avec ou sans musique.

À vos recueils, à vos plumes, à vos voix ! Et que vive la Poésie, « cette musique que tout homme [ou femme] porte en soi » ! ■



Pour participer, trouver le poème qui vous ressemble, dire votre amour, votre humeur ou votre humour : g.pilorget@villemoisson.fr
06 09 66 27 68

Remerciements : William Shakespeare pour la citation, Laurent Repaire pour l'accueil sur le marché, les Services municipaux (Culture, Communication, Solidarité, Service Technique), la Médiathèque (prêt de recueils), l'association Ad'Hoc (prêt de matériel).

Marché de Villemoisson

Bio &
produits
frais



Faites le plein de bonne humeur
& surtout de bons produits !



Tous les samedis de 8h à 13h30
À côté de la mairie

Parking des Fougères
avenue du Grand Orme

f villemoisson

N'oubliez pas
les bons réflexes !



Villemoisson
ur-orge

